



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Télémédecine dans les déserts médicaux pour les affections de longue durée

Question écrite n° 34206

Texte de la question

Mme Stéphanie Atger interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la possibilité, pour les patients atteints d'affections de longue durée, de recourir plus largement à la télémédecine lorsque ces derniers vivent dans un désert médical. L'éloignement des centres médicaux adaptés à la prise en charge des ALD constitue une contrainte pour les malades et occasionne, notamment, une fatigue accrue en raison de la longueur des trajets pour se rendre au rendez-vous médical ainsi que des dépenses parfois non négligeables. Pourtant, des alternatives existent déjà sur certains territoires français. Au titre de la continuité territoriale, les personnes atteintes d'ALD vivant sur les îles Marquises ont fréquemment recours à la télémédecine afin de s'exonérer, lorsqu'aucun soin n'est nécessaire, de déplacements en direction de Tahiti où se trouve le seul hôpital capable de traiter, par exemple, le cancer. Elle lui demande si une telle organisation, au titre de la continuité territoriale, est envisageable dans l'Hexagone.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Atger](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34206

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8337

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)